



convocation d'un mineur à la gendarmerie

Par io66, le 26/07/2010 à 19:31

ma fille de 17 ans est convoquée à la gendarmerie. elle se promenait avec un autre mineur lorsque celui ci a cassé une vitrine ; elle l'a laissé sur place et est partie en rigolant. la vidéo du magasin concerné montre le jeune homme qui a cassé la vitrine et ma fille qui rigole. elle est convoquée, je ne sais pas du tout quels sont ses droits, ce qu'on peut lui reprocher, ce jeune homme n'est pas un de ses amis réguliers, juste une connaissance avec qui elle et sa copine sont sorties prendre l'air. je ne suis pas vraiment inquiète car elle n'a rien à se reprocher mais je me pose des questions. ma fille, elle est très en colère, elle a l'impression qu'on la prend pour une délinquante alors qu'elle ne pouvait pas prévoir le geste du jeune homme. le gendarme qui l'a convoqué (par téléphone) lui a dit : "il va falloir que tu te mettes à table" : c'est quoi cette façon de parler à une gamine ? voilà juste cela je voudrais connaître les droits de ma fille